

SEANCE DU 06 JUIN 2018 à 18h30

Etaient présents : MM. Laurent ALBERICI, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD , Bernard CABROL
Isabelle CAYRAC, Marylin COLIN , Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Philippe GRANIER, Sarah
LAURENS, Jean Marc NESEN , Florence RAULHAC, Jean-Paul RAYSSAC,

Excusés : Didier ALBERT , Patrick CALVET ,Sophie CALVET, Viviane GAYRAL, Olivier SOULIE, Magali
TERRAL.

Magali TERRAL donne pouvoir à Martine ALRAN REY

Viviane GAYRAL donne pouvoir à Jean Marc NESEN

Patrick CALVET donne pouvoir à Sarah LAURENS

Bernard CABROL a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès verbal de la séance du 9 avril 2018 a été approuvé
par les membres du conseil.

DECISIONS DU MAIRE

CLIMATISATION CABINET MEDICAL

- ✓ Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un devis de l'entreprise MALIE, d'un montant de 4 005.67 €, a été signé pour le remplacement d'un système de climatisation pour le cabinet médical. Le matériel précédent est tombé en panne et le coût de la réparation (3 900 €) était trop important compte tenu de la vétusté du matériel.

DEVIS SINISTRES ECOLE :

- ✓ Un devis concernant le remplacement d'un compresseur de la pompe à chaleur du groupe scolaire a été signé pour un montant de 10 929.60 €.
- ✓ Un devis concernant le remplacement de coiffes d'acrotères sur le toit du groupe scolaire a été signé pour un montant de 9 576€. Ce montant est pris en charge par l'assurance DOMMAGE OUVRAGE contracté avec la SMAPTP.

RENOVATION VESTIAIRES RUGBY

- ✓ Madame le Maire indique que des devis pour la rénovation des vestiaires rugby ont été signés :
- SAS DUBOSCLARD pour la plomberie d'un montant de 4 991.10 €

- SARL COT JEAN FRANCOIS pour la faïence et carrelage d'un montant de 13 189.49 €
- SERENITY DECO PEINTURE pour la remise en peinture des murs d'un montant de 1 485 €

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Suite à la désaffectation de différents matériels communaux énoncés lors de précédentes séances, des ventes ont été réalisées :

-Vente du camion IVECO :	2 500 €
-Vente de matériel de cantine :	1 500 €
-Vente d'un broyeur d accotement :	1 850 €
-Vente d'un tracteur tondeuse :	1 000 €

DESAFFECTATION DE MATERIEL COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du conseil que la voiture RENAULT SCENIC ne fonctionne plus.

Après une recherche de véhicule de remplacement, il est proposé aux membres du conseil de valider l'acquisition d'un nouveau véhicule PEUGEOT PARTNER auprès de la carrosserie PERREIRA installée à Cambon pour un montant de 3 700 €.

Une opération de reprise du Renault Scenic a été négociée avec le garagiste qui a proposé une reprise de 300 € sur le SCENIC.

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Locales et pour permettre l'opération comptable Madame le Maire propose au conseil de procéder à la désaffectation du véhicule et d'accepter cette cession ainsi que l'acquisition du nouveau véhicule.

Après discussion les membres du conseil acceptent l'acquisition du nouveau véhicule PEUGEOT PARTNER et demandent à Madame le Maire de procéder à la désaffectation du RENAULT SCENIC.

L'immobilisation sera sortie de l'inventaire communal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION PROMOTIONNELLE COMPLEMENTAIRE SANTE AXA

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite à un entretien avec Monsieur CAPUS, agent conseiller AXA, le groupe AXA France propose une offre promotionnelle aux administrés de Cambon en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre aux habitants de la commune et la mise à disposition d'une salle communale.

AXA s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules de manière suivante :

- 30 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 30 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles
- 17.5 % pour les autres

Axa s'engage également à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'offre sans questionnaire de santé ni limite d'âge et à ce que la réduction soit liée au contrat même en cas de déménagement de l'assuré.

Axa demande à la commune :

- D'informer ses administrés de la tenue d'une réunion publique en présence de l'assureur avec présentation d'une réduction spéciale pour les habitants de la commune.
- De mettre à disposition d'Axa un local permettant à Axa France de présenter les offres aux habitants de la commune.

La commune n'est en aucun cas mandataire de l'assureur et/ou des habitants dans le cadre de cette opération.

Le débat s'engage au sein du conseil et a fait ressortir deux points de vue très différents :

- Pour la proposition : la moitié des élus considèrent que cette proposition peut augmenter le pouvoir d'achat des habitants s'engageant auprès de l'assureur
- Contre la proposition : la moitié des élus considèrent que la municipalité n'a pas à faire la promotion d'une entreprise privée nationale, en cautionnant l'action par une délibération du conseil.

M. Granier indique qu'il s'abstient du débat et du vote.

Les points de vue échangés étant très divergents et les avis partagés, la délibération n'est pas adoptée. Le conseil charge Madame le Maire d'en informer Monsieur CAPUS.

Pour : 7

Contre : 7

Abstention : 1

Non-participation au vote : 1

ECRITURES BUDGETAIRES

Afin de régulariser le budget, il est nécessaire d'alimenter les lignes et procéder aux écritures budgétaires comme suit :

1) Décision modificative pour la cession de matériel

FD	675 -042 :	-16 409.12 €
FR	775-77 :	- 2 500.00 €
FR	7761-042 :	-13 909.12 €
ID	192-040 :	-13 909.12 €

ID	024 :	- 2 500.00 €	
IR	2182-020 :	-16 409.12 €	
ID	020 :	+5 350.00 €	
IR	024 :	+5 350.00 €	(cf détail)

Détail :

IR 024 : + 2 500 € (Iveco) concernant l'écriture du haut
 IR 024 : + 1 850 €(broyeur) = chèque en attente d'encaissement suite nouvelle vente
 IR 024 : +1 000 €(tondeuse) = chèque en attente d'encaissement suite nouvelle vente

2) Décision modificative suite à l'intégration des frais d'études

ID Article 2313-041 : + 3 336.00 €
 IR Article 2031-041 : + 3 336.00 €

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali